

BAIE-À-BA DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



AGENDA 2030 - ODD



CULTURE 21 ACTIONS - ENGAGEMENTS

1. DROITS CULTURELS
4. CULTURE ET ENVIRONNEMENT
9. GOUVERNANCE DE LA CULTURE

DÉVELOPPEMENT, DURABLE, ENVIRONNEMENT,
CAPACITÉ, TRANSVERSAL, GOUVERNANCE, PARTICIPATION,
CITOYENNETÉ, INTEGÉRATIONNEL, NATURE



1. Baie-Mahault et la culture

Il est indispensable de présenter la configuration géographique de Baie-Mahault et ses spécificités en Guadeloupe pour expliquer la grande responsabilité de la municipalité vis-à-vis des citoyens et ainsi poser le contexte du programme.

Commune exceptionnelle, car seule à avoir deux façades maritimes et aussi point de rencontre naturel entre la Grande-Terre et la Basse-Terre, le territoire se caractérise par un patrimoine naturel remarquable, particulièrement sur le littoral. Le Grand cul-de-sac marin, au nord, est un véritable réservoir de biodiversité.

Baie-Mahault est une commune centrale en Guadeloupe, cela fait d'elle un point de passage obligé, non seulement du fait de son attractivité économique (des milliers de salariés y passent au quotidien), par une large offre sportive grâce aux nombreuses infrastructures. Elle est dotée d'une vraie richesse culturelle (animation, bâti, immatériel). Sa grande pluralité culturelle est aussi liée à l'apport des différentes migrations et mobilités de populations.

Enfin, la commune regroupe tous les risques majeurs du département : - cycloniques - inondations - sismiques - mouvements de terrain - volcaniques - industriels - transport de matières dangereuses - tsunami

L'adhésion à l'Agenda 21 de la Culture démontre un changement qui conduit à participer aux apprentissages du « Programme villes pilotes », des « Sept clés » et à la territorialisation des Objectifs de développement durable par les aspects culturels. « Baie-À-BA de la démocratie participative » rend visible l'expression des parties prenantes au Programme stratégique pour une action culturelle durable, à Baie-Mahault.



CETTE INITIATIVE EST UN CONCEPT VISANT À SENSIBILISER, ACCULTURER, CONTRIBUER ET RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DE LA POPULATION.

2. Objectifs et mise en œuvre du projet

2.1. Objectif principal et spécifiques

Cette initiative est un concept visant à sensibiliser, acculturer, contribuer et renforcer le pouvoir d'agir de la population. Le programme permet de :

- » Opérer une transformation cognitive par le biais d'actions d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à la transition écologique et au développement durable ;
- » Créer des viviers de connaissances sur les thématiques et enjeux actuels, les mettre à disposition des acteurs locaux et créer des ambassadeur-ric-e-s de la transition écologique ;
- » Créer et maintenir une transversalité permanente entre les enjeux de développement durable et le quotidien ;
- » Vulgariser la connaissance sur la transition écologique, le développement durable, et la relier aux pratiques culturelles guadeloupéennes.

2.2. Développement du projet

La médiation sociale et interculturelle est animée par une équipe de médiateurs sociaux installés dans les maisons de quartier. Leur rôle est d'assurer une présence active de proximité, de participer ou d'organiser la concertation entre les habitant·e·s et les institutions, d'accompagner les projets émanant de la population et de mettre en place des actions d'animation pour permettre des échanges interculturels et intergénérationnels.

Depuis une dizaine d'années des structures spécifiques ont vu le jour :

- » La Maison des aîné·e·s, qui accueille les retraité·e·s du territoire et ce, qu'elle que soit leur origine, pour créer un véritable service public, proposant diverses activités physiques et culturelles, permettant de « bien vieillir » et de rompre l'isolement. Un partenariat interservices et associatif a permis de fédérer toutes les activités en direction des seniors. Les aîné·e·s se sont exprimés.es et la ville a mises en place leurs doléances.
- » La Maison de la petite enfance grâce à la demande des familles qui souhaitaient une structure spécifique dans laquelle serait impliquée la collectivité. Cette dernière se fait l'intermédiaire entre les usagers et les professionnel·le·s (les crèches, les assistantes maternelles).
- » Plus tard, suite au diagnostic mené sur le territoire et à la demande des familles, la municipalité a créé la Maison de la parentalité, qui est ouverte à tout public souhaitant être accompagné dans son rôle de parent.

Par ailleurs, la collectivité excelle dans "l'accès à la culture au plus grand nombre", ce qui participe à l'expression des droits culturels de la population et donc à la démocratie culturelle. Cette démocratisation s'illustre par la gratuité d'actions culturelles, de tarifs variables prenant en compte les revenus des usager·ère·s, ou encore le Pass seniors et bien d'autres animations culturelles à destination d'enfants des quartiers défavorisés de la communauté d'agglomération. Des activités culturelles pour accéder aux arts et au patrimoine matériel, immatériel, ou pour les occuper durant les grandes vacances.

La démocratie participative s'exprime également au travers de dispositifs tels que les Conseils de quartiers, espaces d'information et de dialogues participatifs. Il s'agit de réunir la population en vue de recueillir son avis. Les habitant·e·s s'approprient leur quartier et ne laissent pas la décision provenir du « haut ». Ils et elles décident d'actions de proximité pour améliorer leur cadre de vie. Les réunions peuvent avoir lieu à leur demande. La population peut interpeller la municipalité, sans limite.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE S'EXPRIME ÉGALEMENT AU TRAVERS DES CONSEILS DE QUARTIERS, OÙ LES HABITANT·E·S DÉCIDENT D'ACTIONS DE PROXIMITÉ POUR AMÉLIORER LEUR CADRE DE VIE.

En 2023, après des mois de crise sociale et de privation d'interaction des citoyen·ne·s, des ateliers participatifs ont été organisés. Ils ont permis de sensibiliser aux 17 ODD et à leur possible application au niveau local. L'occasion pour chacun·e de comprendre la relation entre la Culture, les défis locaux et le développement durable.

Deux autres outils :

- » Une exposition itinérante a été le support d'une consultation menée dans le cadre du dispositif « Plan local d'urbanisme ». La consultation lancée en 2009, a permis à Baie-Mahault d'être précurseur de cette technique d'élaboration du document de planification d'urbanisme.
- » Pour le « Plan de performance énergétique (PPE) », une vingtaine de réunions publiques a permis de recueillir les avis des citoyen·ne·s en vue de moderniser le parc d'éclairage public, permettant ainsi entre autres de réduire la pollution lumineuse, et de préserver la trame noire pour la protection des espaces naturels et des espèces endémiques.



3. Impacts

3.1. Impacts directs

Donner accès à la parole participe à l'épanouissement des individus et à l'amenuisement des tensions, ce qui renforce la cohésion de groupe.

L'accès aux activités culturelles et à la valorisation du patrimoine à destination des enfants des quartiers défavorisés a permis d'extraire certain-e-s d'entre eux / elles de leur condition sociale. Certain-e-s jeunes ont pu accéder aux scènes nationales et internationales et valoriser leurs talents artistiques. Cette ouverture a également eu des incidences bienheureuses et un effet transversal sur les disciplines scolaires.

Autre impact palpable, lors de la Journée de la citoyenneté, « l'arbre à palabres » a réuni les différentes communautés du territoire. Les associations et les scolaires ont contribué à cette rencontre interculturelle et intergénérationnelle autour de thématiques faisant sens pour le territoire. Notre Arbre à palabres permettra à tout citoyen qui souhaite participer à la vie de cité de se rencontrer dans les lieux comme les maisons de quartiers. On le retrouvera également au format numérique pour élargir la participation citoyenne. De plus, l'atelier participatif consacré à la biodiversité et à sa sensibilité par les aspects culturels, a induit le respect pour la nature et le développement de potentialités.

3.2. Évaluation

Nous réalisons des « enquêtes publiques », ex-post ou/et in-itinere, pour mesurer les résultats obtenus au regard des objectifs, l'adéquation entre objectifs et besoins / problèmes, qu'elle est supposée résoudre. Nous créons des ateliers participatifs et organisons des conseils de quartier.



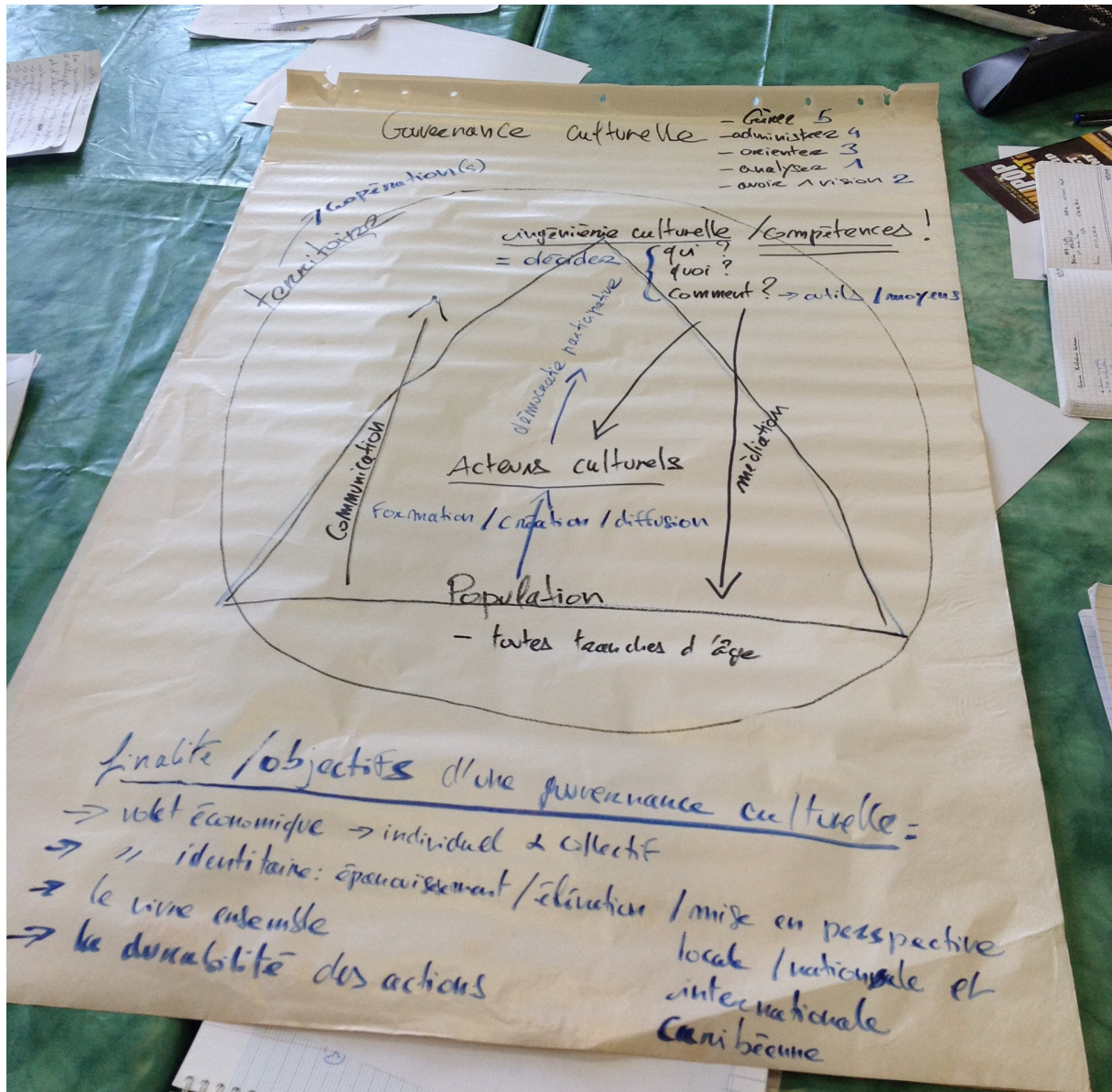
L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES A PERMIS À DES ENFANTS DÉFAVORISÉ-E-S DE VALORISER LEURS TALENTS ARTISTIQUES SUR DES SCÈNES NATIONALES ET INTERNATIONALES, AMÉLIORANT ÉGALEMENT LEURS PERFORMANCES SCOLAIRES.

De ces études, nous pouvons faire ressortir le taux de participation et le taux de représentativité du public, comme indicateurs. De plus, le programme sera évalué par des représentant-e-s invité-e-s et partenaires locaux, en comparant ensuite les résultats à ceux obtenus par la municipalité. Il sera ensuite transmis à d'autres partenaires au niveau international.

3.3. Facteurs clefs

Pour faciliter l'expression et l'accès de la population à la culture, une stratégie cohérente de communication a été mise en œuvre, ainsi que le recueil et l'évaluation de leur satisfaction et de leurs doléances. Par ailleurs, les agents de médiation des maisons de quartiers, facilitent grandement la mobilisation de la population, au même titre que les rencontres des conseils de quartiers. La formation de ces agents en technique d'animation interculturelle et intergénérationnelle contribue également à la réussite du programme.

Enfin, la population mobilisée est dynamique et prend toute la dimension de son rôle pour l'enrichissement des projets. Elle est non seulement en demande mais aussi porteuse de propositions.



3.4. Continuité

Le programme vise à poursuivre :

- » La formation des agents de proximité en matière d'accompagnement de la population dans la formalisation et le montage de projets, ainsi que dans l'élaboration de budgets participatifs. Les maisons de quartiers deviennent des équipements de vies et centres sociaux sont mieux organisés ;
- » De nouvelles actions fédératives visant à rassembler les différentes communautés du territoire et faire vivre ensemble les différentes cultures ;
- » L'extension de l'application « Bima Ville » aux autres services communaux pour l'élargissement de l'interaction citoyenne ;
- » La labellisation écoquartiers des secteurs de Trioncelle, Fond-Richer et du centre-ville pour soutenir la transition écologique et le développement durable.

4. Plus d'information

Baie-Mahault a été candidate à la sixième édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 (novembre 2023 - mars 2024). En juin 2024, le jury a publié son rapport final et demandé à la Commission culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture.

Cette fiche a été rédigée par Chantal Lauriette, Chargée de mission Évaluation des politiques publiques, Baie-Mahault, Guadeloupe (FWI).

Contact : chantal.lauriette@baiemahault.fr

Site web : www.baiemahault.fr